

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Béziers

2 rue Valentin Haüy
BP 740
34525 BEZIERS

Libellé de la consultation* : **Travaux pour mise en sécurité zone F.M. et Fioul**

(objet du marché)

« **SITE DE MONTIMARAN** »

N° de la consultation* 2020-01

Date de mise en ligne 03.01.2020

* (à rappeler dans votre offre)

Personne chargée du dossier :

M : Stéphane VERK

☎ 04 67 35 70 14 - ✉ stephane.verk@ch-beziers.fr

Cahier des charges :

joint à cette publicité

Pièces à fournir pour la remise des offres :

- Devis détaillé
- Disponibilité pour réalisation
- Fiches techniques produits
- **RIB**

Critères de choix :

- Prix : 40 %-----
- Valeur technique: 60 %-----

Date limite de remise des offres

23 janvier 2020 (avant 12h00)

Adresse d'envoi des propositions

CENTRE HOSPITALIER
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
A l'attention de Stéphane VERK – Opération de travaux N° 2020-01
2 Rue Valentin Haüy – B.P. 740
34525 BEZIERS Cedex



SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II – DESCRIPTION GENERALE

III – PROGRAMMES TECHNIQUES

I - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « La mise en place de grillage rigide pour sécuriser la plateforme Fluides Médicaux et Fioul» au Centre Hospitalier de Montimaran..

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Ils permettront la sécurisation de la plate-forme F.M.& Fioul + l'accès du site du Centre Hospitalier de Béziers.

LOT	DESIGNATION
LOT UNIQUE	CLOTURE

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRES DE :

STEPHANE VERK

☎ 04 67 35 70 14

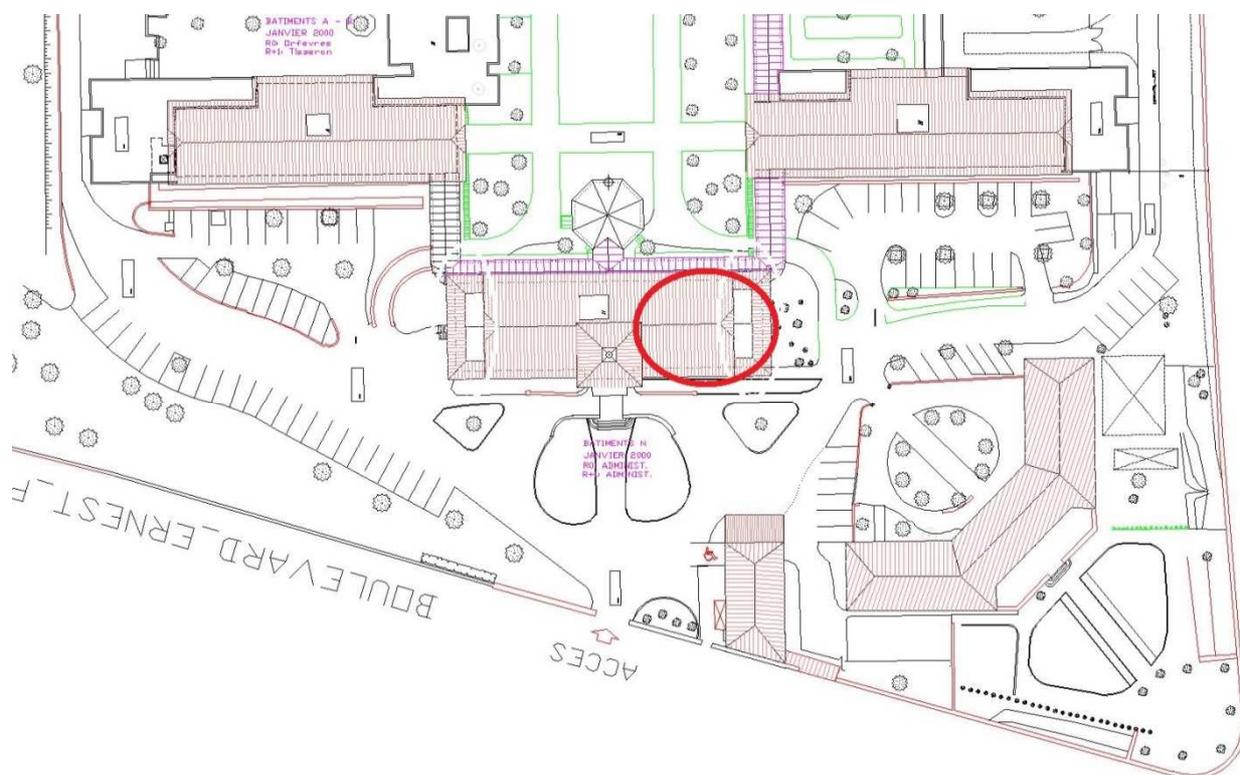
stephane.verk@ch-beziers.fr

II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Les travaux se situent au niveau de l'accès technique (livraisons) du Centre Hospitalier de Béziers.

➔ ETAT DES LIEUX

Les travaux devront se faire en co-activité, le centre hospitalier ne pouvant pas stopper l'activité.



ATTESTATION DE VISITE SUR SITE :

Je soussigné,, représentant la Sté,
atteste m'être rendu ce pour prendre connaissance des lieux
afin de répondre à la consultation concernant **les travaux pour mise en sécurité
zone F.M. et Fioul, sur le site de Montimaran**, afin de répondre à l'appel public à la
concurrence.

Signature du Soumissionnaire

Fait à Béziers, le
Signature du Centre Hospitalier de Béziers

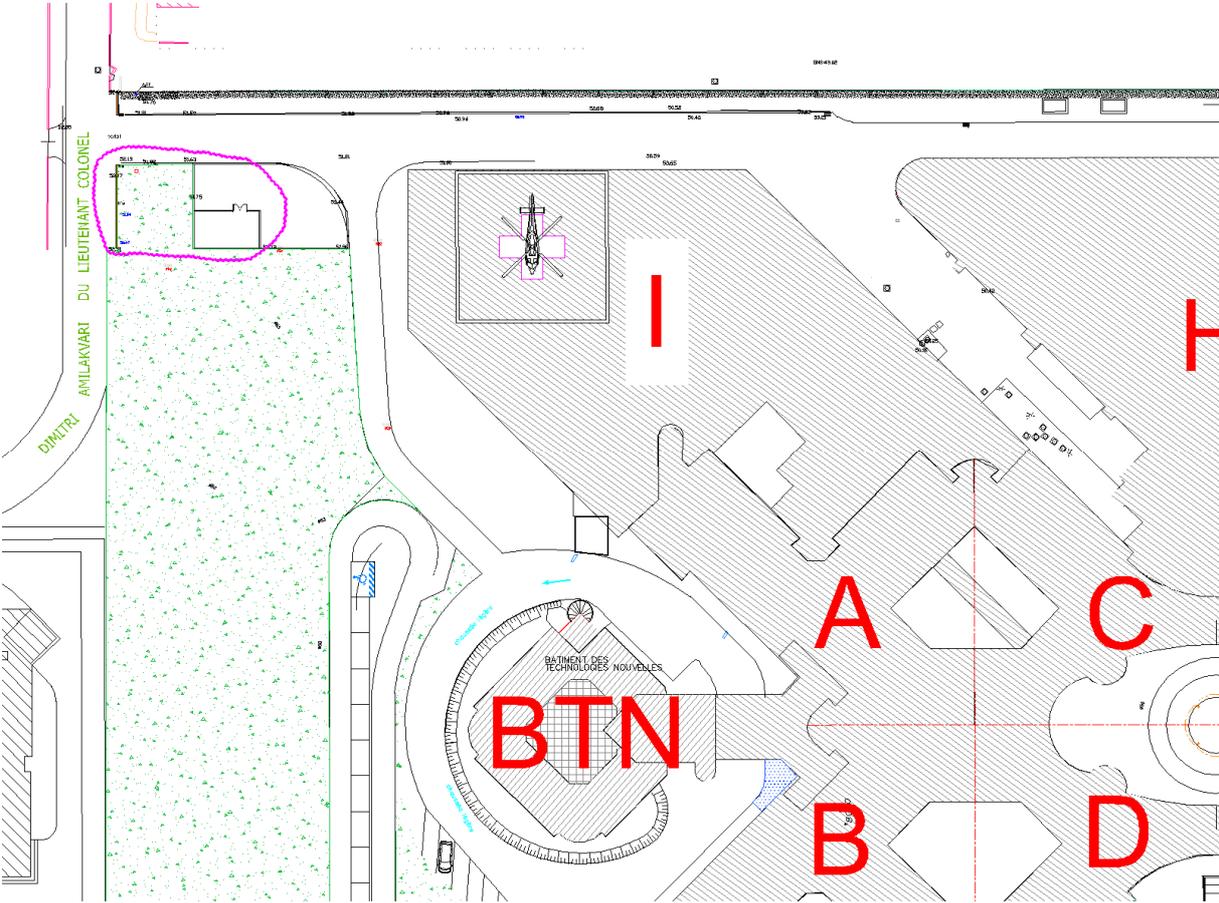
Stéphane VERK
Chargé d'affaire

PLANNING PREVISIONNEL

Début du chantier : 10 Février 2020 – Durée : 1 semaine

INSTALLATION DE CHANTIER

Sans Objet, zone travaux disponible pour la société.



HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

☒ RESPECT D'HYGIENE

- ✓ Fermer l'espace occupé par le chantier
- ✓ Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- ✓ Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

☒ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :

- ✓ **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité sur le site de PERREAL, ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

☒ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- ✓ Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- ✓ L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise. Certaines opérations seront à réaliser le samedi.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 1 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2009**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

- ✓ **Plans et notices :**
 - ✓ L'entreprise remettra préalablement à la réception :
 - ✓ les plans de récolement de l'installation
 - ✓ les notices techniques des appareils

→ Obligations de l'entrepreneur :

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc.... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc.... à la charge de chacun des lots.

Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception, si nécessaire.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

→ **Connaissance du projet :**

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

→ **Réserve:**

Si des réserves sont émises par l'entreprise sur le dossier de consultation, celles-ci devront être formulées par écrit sous forme d'une note annexée à son Acte d'Engagement, éventuellement chiffrées, en complément de son bordereau de prix.

Après la signature du marché, aucune réserve ne sera recevable de la part de l'entreprise.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + plans D.S.T (en DWG sur demande).

LOT UNIQUE - CLOTURE

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ La fourniture et pose de clôture avec grillage T.S. :
 - De poteaux à encoches métal galvanisés et thermolaqué couleur blanc, tous les 2.50 m y compris ancrage dans le mur.
 - Le grillage en panneaux rigides en treillis soudé galvanisé et thermolaqué couleur blanc fil Ø 5mm minimum hauteur 0.84m.



⇒ LOCALISATION :

- ✓ Sécurisation limite de propriété :
 - Fourniture et pose d'une clôture à panneaux rigides, mailles 200x50mm, fil Ø 5mm, sur poteaux à encoches. (l'ensemble thermolaqué couleur blanc (RAL 9210)
 - Scellés par platine sur muret en béton banché tous les 2.50m
 - Hauteur panneau : 0.84m
 - Longueur à traiter : 15ml

✓ Sécurisation zone Fluides Médicaux :

- Fourniture et pose d'une clôture à panneaux rigides, mailles 200x50mm, fil Ø 5mm, sur poteaux à encoches. (l'ensemble thermolaqué couleur blanc (RAL 9210)
- Scellés par platine sur muret en béton banché tous les 2.50m
- Hauteur panneau : 0.84m
- Longueur à traiter : 17ml

✓ Sécurisation zone Fioul :

- Fourniture et pose d'une clôture à panneaux rigides, mailles 200x50mm, fil Ø 5mm, sur poteaux à encoches. (l'ensemble thermolaqué couleur blanc (RAL 9210)
- Scellés par platine sur muret en béton banché tous les 2.50m
- Hauteur panneau : 0.84m
- Longueur à traiter : 14ml

- ➡ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan. Et suivant les normes en vigueur.

PROJET

